



N° 33
17/10/2019



Animateurs filières

Céréales à paille

Sylvie DESIRE / FDGDON 64
sylvie.desire@fdgdon64.fr

Suppléance : ARVALIS
a.carrera@arvalis.fr

Maïs

Philippe MOUQUOT / CDA 33
p.mouquot@girond.chambagri.fr

Suppléance :
FDGDON 64 / ARVALIS
sylvie.desire@fdgdon64.fr
a.peyhorgue@arvalis.fr

Oléagineux

Quentin LAMBERT / Terres Inovia
q.lambert@terresinovia.fr

Prairies

Patrice MAHIEU / CDA 64
p.mahieu@pa.chambagri.fr

Directeur de publication

Dominique GRACIET
Président de la Chambre Régionale
Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs 87000
LIMOGES

Supervision site de Poitiers

*Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.
Reproduction partielle
autorisée avec la mention
« extrait du bulletin de santé
du végétal Nouvelle-Aquitaine
Grandes cultures N°X
du JJ/MM/2019 »*



Edition **Aquitaine**

Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF
draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/BSV-Nouvelle-Aquitaine-2019

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT**
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Ce qu'il faut retenir

Prairie

- **Cirphis** : toujours des attaques de chenilles avec ponctuellement de fortes densités, notamment en Béarn.

Colza

- **Grosse altise** : risque fort dans les parcelles n'ayant pas dépassé le stade 3 feuilles.
- **Charançon du bourgeon terminal** : risque faible sur l'ensemble du territoire. Vigilance dans les prochaines semaines.
- **Altises des crucifères** : risque faible dans les parcelles n'ayant pas dépassé le stade 3 feuilles.
- **Tenthredo** : risque faible. Soyez attentif jusqu'au stade 6 feuilles.
- **Limace** : risque très faible.
- **Pucerons verts** : risque faible. Une observation fine du ravageur est indispensable.
- **Chenilles défoliatrices** : observations importantes dans le sud de la Haute-Garonne.

• Les observations de la semaine

La tournée a eu lieu ce lundi.

Aucun papillon n'a été piégé.

Des chenilles sont toujours observées, ponctuellement, à des niveaux de densités variables aussi bien en Béarn qu'au Pays Basque. On a observé des parcelles avec de faible densité sur le réseau (< 10/m²) à ARBONNE, ST-PEE/NIVELLE, ARETTE. Par contre de fortes densités ont été signalées sur plusieurs secteurs : LESCAR (site du Pont Long), SERRES CASTET, MORLAAS, MAUCOR, SEVIGNACQ THEZE, ARROS NAY, HAUT-DE-BOSDARROS, LASSEUBE.

Leurs tailles sont aussi variables, le plus souvent à 10 - 20 mm ; des chenilles âgées (plus de 20 mm), en présence majoritaire ou "mêlées" avec des plus jeunes.

Les traces de leur présence (morsures et crottes) sont fréquemment bien visibles, et permettent de les repérer, souvent au pied des touffes de dactyle, fétuque ou/et paspale.

On commence toutefois à voir des chenilles mortes, "pendues" en haut des herbes, noires et parasitées, ce qui annonce généralement la fin de leur cycle automnal :



(St-Pée-sur-Nivelle, photo CA64)



(Sévignacq Thèze, photo CA64)



Déjection des chenilles (Sévignacq Thèze, photo CA64)

Les chenilles sont toujours là et opérantes, pour encore quelques jours ; il importe de continuer la surveillance de ses prairies, au maximum tous les 2 jours et idéalement à la rosée.

Attention, même sur des parcelles assez rases, les chenilles peuvent être présentes, cachées sous les débris d'herbe / les "mottes" de fumier. Il convient aussi de surveiller ces parcelles-là.

Seuil indicatif de risque :

- si plus de 10 chenilles /m², en croissance végétale faible ;
- plutôt 20 larves /m² pour une croissance végétale plus soutenue.

Méthodes alternatives : la gestion du ravageur peut se faire de façon mécanique : fauche, pâture voire piétinement /roulage ou chaulage (à la chaux vive). Il est conseillé de décaler les épandages de fumier au-delà des périodes d'attaque.

La prochaine tournée aura lieu la semaine prochaine.

Contacts :

Chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques : MC MAREUX 06 24 42 59 54 // P MAHIEU 06 85 30 22 70

• Analyse de risque élaborée à l'échelle des territoires Aquitaine et Ouest Occitanie

Le réseau d'observations colza de la Surveillance Biologique du Territoire (SBT) est actuellement composé de 42 parcelles. L'élaboration de l'analyse de risque 2019-2020 sera établie sur les territoires Aquitaine et Ouest-Occitanie à partir de parcelles fixes qui font l'objet d'observations hebdomadaires. Cette semaine, l'analyse de risque s'appuie sur **25 observations**.



Vous êtes agriculteur, conseiller agricole, etc. ? La surveillance de l'état sanitaire et la performance du colza vous intéresse ?



Alors n'hésitez plus, intégrez le réseau BSV en Aquitaine et Midi-Pyrénées/Ouest-Audois et **devenez observateur colza !**

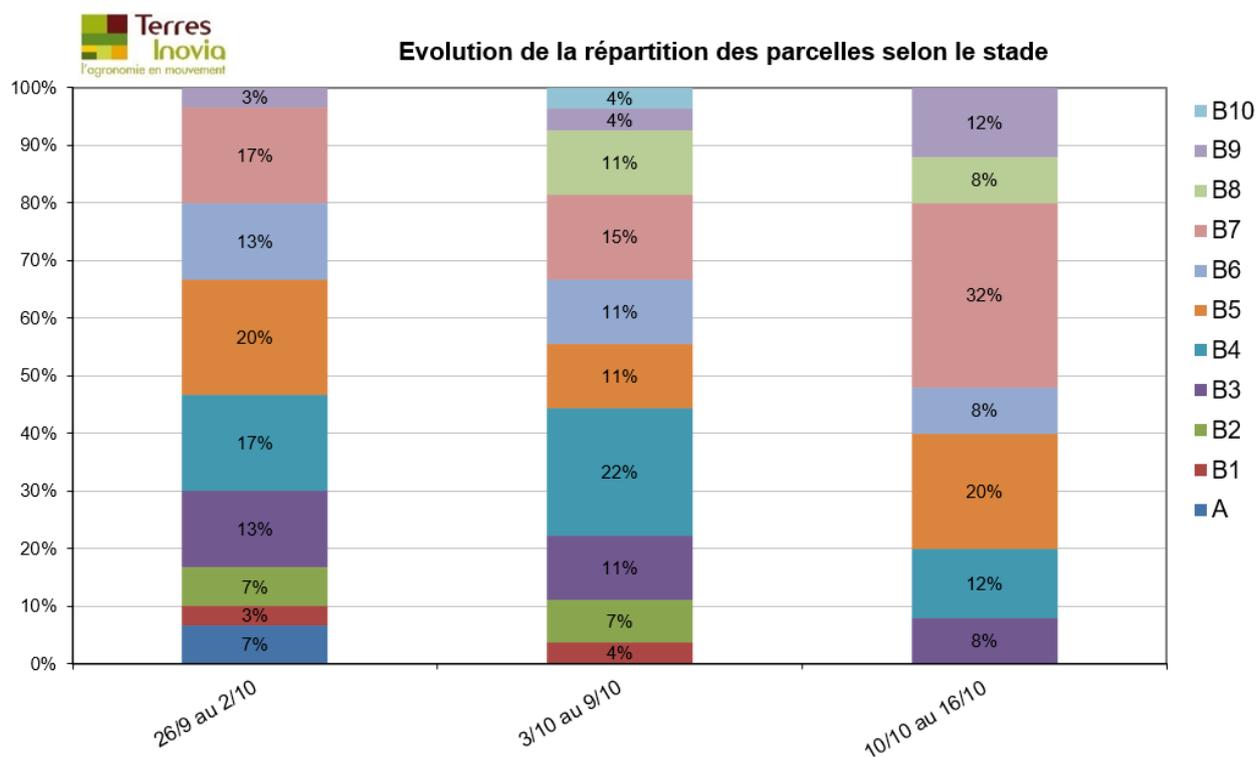
Demandez plus d'information à votre animateur filière Terres Inovia (mail : q.lambert@terresinovia.fr).

• Stades phénologiques et état des cultures

Les perturbations sont toujours présentes cette semaine, mais les cumuls restent faibles et irréguliers. Les nuits sont maintenant fraîches et permettent de garder de l'humidité au sol. Pour autant, les parcelles de colza du Sud-Ouest sont toujours marquées, pour une majorité d'entre elles, par des cultures qui peinent à se développer et des hétérogénéités parcellaires importantes.

Ces conditions peu « poussantes » ne sont pas propices à la croissance des plantes qui restent vulnérables à la pression des bioagresseurs. La surveillance rigoureuse des parcelles est indispensable.

Plus de 90% des parcelles ont dépassé le stade B3 (BBCH13 : 3 feuilles), avec une hétérogénéité très importante observée au sein du réseau. Les stades s'étalent de B3 (BBCH13 : 3 feuilles) au stade B9 (BBCH19 : 9 feuilles).



Rappel : un stade est atteint dans une parcelle lorsque 50 % des plantes l'ont atteint.

- **Grosse altise ou altise d'hiver**

La situation s'intensifie cette semaine. En effet, 90 % des parcelles du réseau piègent le ravageur dans la cuvette jaune (75 % la semaine dernière). En moyenne, dans les parcelles où il y a présence de grosse altise, on retrouve 20 individus par piège (contre 11 la semaine dernière). Il est possible que ce niveau de piégeage nous indique un premier pic de vol.

Dans le réseau, plus de 90 % des parcelles sont sorties de la période de risque. Attention toutefois aux hétérogénéités de stades au sein des parcelles, ainsi qu'au stress hydrique subi sur certains territoires.

Un peu moins de 50 % des parcelles du réseau déclarent la présence de morsures sur plante. Trois parcelles dépassent aujourd'hui le seuil indicatif de risque (Gers, Lot-et-Garonne et Tarn-et-Garonne) mais toutes ont dépassé la période de risque.

Période de risque : de la levée jusqu'au stade 3 feuilles compris.

Seuil indicatif de risque : 8 pieds sur 10 avec morsures.



Cuvette jaune en situation

(photo Terres Inovia).

Rapprochez-vous de votre conseiller

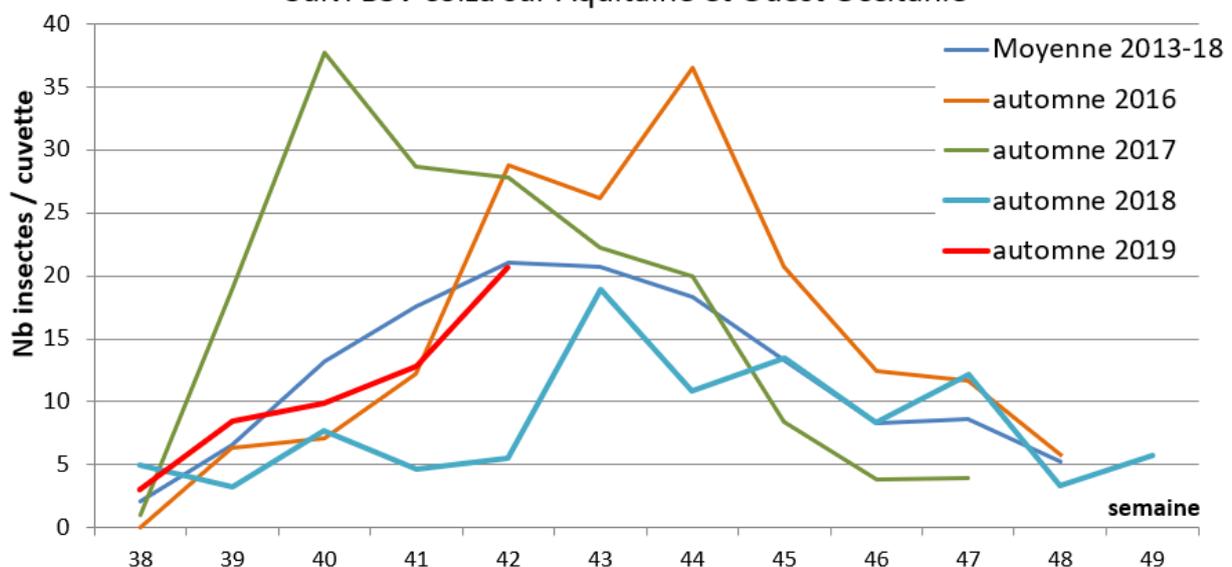


Grosse altise sur colza

(Photo Terres Inovia).

Comparaison pluriannuelle de la dynamique de piégeage de la grosse altise (GA)

Nb moyen de grosse altise / cuvette (hors valeurs nulles)
Suivi BSV colza sur Aquitaine et Ouest Occitanie



Évaluation du risque : risque fort dans les parcelles n'ayant pas dépassé le stade 3 feuilles. Nul dans les parcelles homogènes ayant dépassé le stade 3 feuilles.

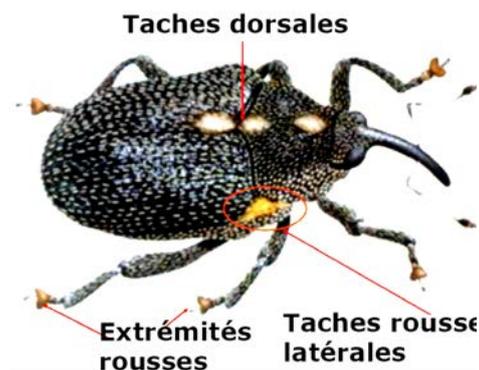
• Charançons du bourgeon terminal

Le vol du charançon du bourgeon terminal vient de débuter. A ce jour, ce sont des premiers signalements qui remontent des départements de la Haute-Garonne, du Gers, du Lot-et-Garonne et du Tarn-et-Garonne. Cinq parcelles sont concernées cette semaine. Le nombre d'individus reste à ce jour non significatif (< à 5 individus).

Les conditions climatiques des prochaines semaines seront propices à l'insecte, aussi la surveillance des cuvettes en végétation devient primordiale pour détecter précisément l'intensité du vol.

Période de risque : du développement des premières larves jusqu'au décollement du bourgeon terminal (BBCH31). Mais la lutte contre les larves étant impossible, c'est l'arrivée des adultes qui signale le début de la période de risque (quel que soit le stade du colza).

Seuil indicatif de risque : il n'y a pas de seuil pour le charançon du bourgeon terminal. Étant donné la nuisibilité potentielle de cet insecte, il est considéré que sa seule présence sur les parcelles constitue un risque. Par contre, les femelles sont rarement aptes à pondre dès leur arrivée sur les parcelles. La durée de maturation est variable mais on retient souvent un délai de 8 à 10 jours après les 1^{ères} captures significatives.



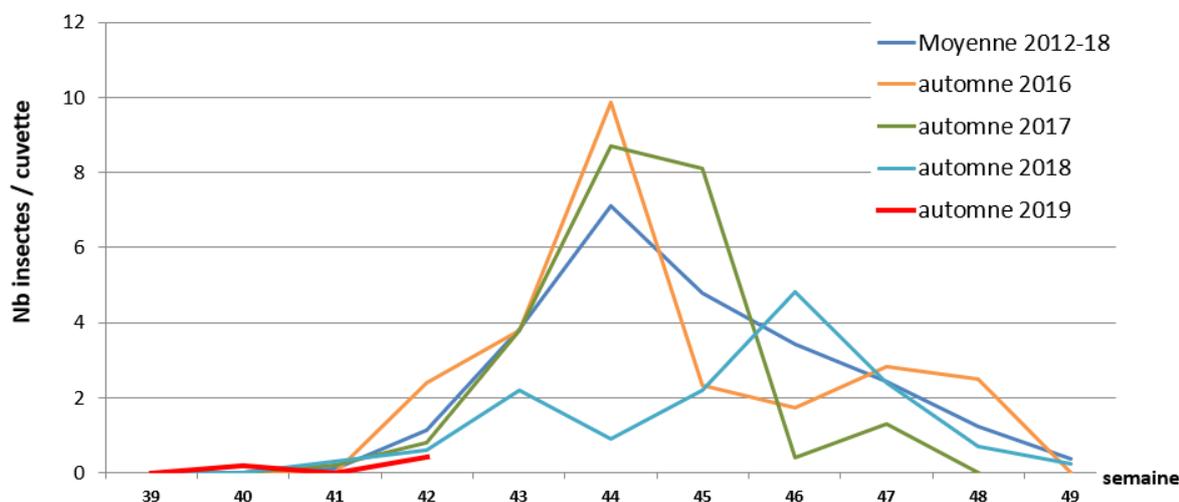
Charançon du bourgeon terminal adulte (à gauche) et larves (à droite), qui provoquent la nuisibilité par une absence de tige principale au printemps (photo Terres Inovia).

Évaluation du risque : **risque faible sur l'ensemble du territoire.** Vigilance dans les semaines à venir.

Le vol a débuté cette semaine. Aucun piégeage significatif n'est détecté. Attention à ne pas se précipiter, généralement les femelles sont aptes à pondre au bout 8 à 10 jours après les 1^{ères} captures significatives.

Comparaison pluriannuelle de la dynamique de piégeage du charançon du bourgeon terminal (CBT)

Nb moyen de CBT / cuvette (avec valeurs nulles)
Suivi BSV colza sur Aquitaine et Ouest Occitanie



• Altise des crucifères ou petite altise

L'activité des petites altises semble terminée pour l'automne 2019. Aucune parcelle ne piège le ravageur cette semaine (3 la semaine dernière). Plus de 90 % des parcelles sont sorties de la période de risque.

Période de risque : de la levée jusqu'au stade 3 feuilles compris.

Seuil indicatif de risque : 8 pieds sur 10 avec morsures.

Évaluation du risque : risque faible dans les parcelles n'ayant pas dépassé le stade 3 feuilles.



Petite altise sur colza
(photo : Terres Inovia)

• Tenthrede de la rave

Aucun nouveau dégât lié à ce ravageur n'a été signalé au cours de la semaine, même si sa présence reste signalée dans le réseau. La pression en tenthrède de la rave semble être moins importante que la campagne passée.

Période de risque : de la levée jusqu'au stade 6 feuilles.

Seuil indicatif de risque : 25 % de la surface foliaire détruite par les larves de tenthrèdes.

Évaluation du risque : risque faible.

Attention dans les parcelles n'ayant pas atteint 6 feuilles. Les conditions peu poussantes aggravent le risque. Soyez vigilant et réactif en cas de pullulation.

• Limaces

Aucun nouveau dégât lié à ce ravageur n'a été signalé au cours de la semaine. Les conditions météo ne sont pas favorables à son activité.

Période de risque : de la levée jusqu'au stade 3 feuilles compris.

Évaluation du risque : risque très faible. Nul pour les parcelles ayant dépassé le stade 3 feuilles.

Attention au retour des conditions plus humides dans les parcelles en cours de levée ou toujours dans la période de risque. Bien prendre en compte la présence de résidus en surface (de culture, couvert végétaux, salissement) et la structure du sol dans l'analyse du risque.

• Pucerons cendrés

Un signalement seulement est effectué cette semaine dans le Tarn avec une faible intensité. La surveillance doit cependant demeurer de rigueur dans les prochaines semaines.

Ce ravageur aura une nuisibilité limitée s'il n'atteint pas le cœur des plantes. Il n'existe pas de seuil indicatif de risque pour ce ravageur à l'automne.

• Pucerons verts

Pas de nouveau signalement cette semaine.

Observer minutieusement la face inférieure de l'ensemble des feuilles du colza.

Période de risque : le colza est exposé au risque de transmission de viroses jusqu'au stade B6 (6 feuilles).

Seuil indicatif de risque : 20 % de pieds de colza porteurs de pucerons.

Évaluation du risque : risque faible.

Attention aux nouveaux vols qui pourraient survenir dans les prochaines semaines. Une observation fine du ravageur est indispensable.



Colonies de pucerons cendrés sur colza
(photo : Terres Inovia)



Puceron vert sur colza
(photo : Terres Inovia)

L'adulte ailé (1,5 à 2,5 mm) est élancé et doté de deux longues paires d'ailes translucides avec un abdomen vert ou jaunâtre marqué d'une tache noire. Les adultes aptères sont plus petits, de forme ovale, souvent verts clairs.

Le couple « pucerons verts / pyréthriinoïdes » et le couple « pucerons verts / pyrimicarbe » sont exposés à un risque de résistance.

NB : Certaines variétés limitent les risques de virus TuYv, un des virus transmissibles par les pucerons.

Téléchargez la [note nationale Terres Inovia \(juillet 2019\) sur les variétés tolérantes au virus TUYV](#)

• Chenilles défoliatrices (Héliothis)

Des observations, hors réseau, indiquent la présence de chenilles défoliatrices de type Héliothis sur les secteurs de St Martory et St Gaudens (Haute-Garonne). Sur des colzas bien développés, le ravageur n'aura pas d'incidence. Attention cependant dans les parcelles avec des plantes chétives. Soyez extrêmement vigilant et réactif si besoin. Il n'existe pas de seuil pour ce ravageur.



Les abeilles butinent, protégeons-les ! Respectez la réglementation « abeilles » et lisez attentivement la note nationale BSV sur les abeilles

1. Dans les situations proches de la floraison, en pleine floraison ou en période de production d'exsudats, utiliser un insecticide ou acaricide portant la mention "abeille", **autorisé "pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles" et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin)** lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.
2. Attention, **la mention "abeille" sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif** pour les abeilles. Cette mention "abeille" rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles mais reste potentiellement dangereux.
3. **Il est formellement interdit de mélanger pyréthriinoïdes et triazoles ou imidazoles.** Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthriinoïde en premier.
4. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.
5. **Afin d'assurer la pollinisation**, de nombreuses ruches sont en place dans les parcelles de multiplication de semences. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles. Limiter la dérive lors des traitements. **Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches.**

Pour en savoir plus: téléchargez la plaquette "Les abeilles butinent" et la [note nationale BSV](#).

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Grandes cultures / Edition Centre et Sud Nouvelle-Aquitaine sont les suivantes : Agro d'Oc, Arterris, CAPA, CASCAP, les Chambres d'Agriculture de l'Ariège, du Tarn, du Tarn-et-Garonne, Epi Salvagnacois, Groupe Caussade, Lycée d'Enseignement Général et Technologique de Toulouse-Auzeville, Qualisol, Terres du Sud, Terres Inovia, Val de Gascogne.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".